

	VACANCE DE POSTE	
	Un enseignant-chercheur Maître ou maîtresse de conférences Section CNU 06 Sciences de gestion	
	<u>Date de prise de fonction</u> Entre le 1 ^{er} juillet 2017 et le 1 ^{er} août 2017	<u>Mode de recrutement</u> <input checked="" type="checkbox"/> Délégation

Officiellement née le 31 mai 1999, l'UNC est une jeune université. L'établissement présente l'originalité d'être une université française et européenne au service du développement de la Nouvelle-Calédonie et au-delà, de la région océanienne. Elle assure une présence de la France dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche et participe au rayonnement de la francophonie dans la région. La formation à l'UNC s'inscrit dans le système européen LMD qui garantit la qualité de l'enseignement dispensé selon un standard partagé par l'ensemble des universités de l'Espace européen.

L'UNC compte trois départements de formation, une école doctorale, une ESPE, un IUT, un service de la formation continue, trois mille étudiants, une centaine d'enseignants-chercheurs et enseignants, soixante-dix personnels administratifs et des bibliothèques, cinq équipes de recherche labélisées et une équipe en émergence.

L'université de la Nouvelle-Calédonie est passée aux RCE le 1er janvier 2011.

Département

Le poste est rattaché au Département Droit, Economie & Gestion (DEG) qui compte environ 800 étudiants et 16 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires.

L'offre de formation du département comprend 1 licence mention droit, 1 licence mention économie et gestion, un Master Mention Droit « Droit et Management en Nouvelle-Calédonie » en formation initiale et continue.

Dans le domaine, l'IUT propose un DUT GEA ainsi que deux licences professionnelles en alternance « métiers de la comptabilité : contrôle de gestion/révision comptable ».

Descriptif du poste

Sur le plan des enseignements, le(la) maître(sse) de conférences recruté(e) devra intervenir dans les enseignements du domaine au niveau des différents programmes du département DEG, notamment en gestion, management, finance, comptabilité et RH. Il (elle) pourra également intervenir dans d'autres programmes de formation de l'établissement (IUT et formations proposant de la gestion).

Les activités de recherche

Le(la) maître(sse) de conférences sera rattaché(e) au Laboratoire de Recherches Juridique et Economique (LARJE) et ses travaux de recherches devront s'inscrire dans les axes définis par le LARJE.

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation, CV, copie de la pièce d'identité) sont à envoyer par voie électronique à la Direction des ressources humaines de l'université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

au plus tard le 9 mai 2017

Contacts utiles :

Administratrice provisoire du département : Catherine RIS, catherine.ris@univ-nc.nc

Directrice du LARJE : Catherine RIS, catherine.ris@univ-nc.nc

Directrice des ressources humaines : Lucie LE ROUX, lucie.le-roux@univ-nc.nc

Pôle enseignants-chercheurs et enseignants: Christine NEYRAT, christine.neyrat@univ-nc.nc

Note : en ce qui concerne la délégation : les affectations ouvrent droit aux dispositions des décrets relatifs

- à la durée de séjour (décret 96/1026)
- à l'indemnité d'éloignement (décret 96-1028)
- aux frais de changement de résidence à hauteur de 100% (décret 98-844 article 26), ***sous réserve que le changement de résidence intervient sur demande de l'agent, qui doit remplir une condition de durée de service d'au moins cinq années.***

L'agent affecté dans un territoire d'outre-mer ou à Mayotte pour une durée de séjour réglementée ne peut prétendre à la prise en charge de ses frais de changement de résidence, qu'au terme de son séjour accompli dans les conditions prévues respectivement par le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 susvisés.
